

**COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
REGISTRE DES ARRÊTÉS du MAIRE**

ARRÊTÉ du MAIRE n°68/2026

portant réglementation temporaire de circulation et de stationnement

Le Maire de BERSTETT

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes, notamment l'article 25,
VU le Code de la Route,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande adressée par l'entreprise CRJ&HD Télécoms et ses sous-traitants située à Thaon-les-Vosges (88), en date du 15 octobre 2026, concernant des travaux d'extension du réseau télécom dans les rues de la Mairie, du Tilleul, de l'Herbe et de la Canardière à Berstett (Bas-Rhin) à partir du 26 octobre 2026 et pour une durée de 21 jours ;
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers de la route lors de cette intervention,

A R R E T E

ARTICLE 1 :

En raison de travaux d'extension du réseau télécom dans les rues de la Mairie, du Tilleul, de l'Herbe et de la Canardière à Berstett (Bas-Rhin) à partir du 26 octobre 2026 et pour une durée de 21 jours :

- La chaussée sera réduite ;
- La circulation se fera par feux tricolore et par alternat manuel ;
- La vitesse sera limitée à 30km/h ;
- Il sera interdit à tout véhicule de dépasser et de stationner dans les zones de travaux dans les rues précédemment citées.

ARTICLE 2 :

La signalisation correspondante aux dispositions précédentes sera mise en place et entretenue par l'entreprise CRJ&HD Télécoms et ses sous-traitants.

ARTICLE 3 :

Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Affichage
- CRJ&HD Télécoms et ses sous-traitants
- Brigade de Gendarmerie de Truchtersheim,
- Service d'Incendie et de Secours
- Service de gestion des ordures ménagères cocoko
- CTBR

Fait à BERSTETT, le 16/10/2026

 • Le Maire,
Mme Valentine ERNE-HEINTZ

